138ème RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 24 Février 2026
PV du CE du 24 Février 2026 Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatrième jour du mois de février, s'est tenue en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle Suzanne Muk de l'Hôtel Sultani, la 138ème réunion du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC siégeant en session ordinaire.

La réunion est présidée par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement et le secrétariat assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

Après le mot de bienvenue et la vérification du quorum, le Président déclare que le Comité peut valablement siéger et délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

A. Institutions Publiques :

1. Son Excellence Monsieur **GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA**, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président du Comité Exécutif ;
2. Madame **GRACIA YAMBA KAZADI,** Vice-Ministre des finances, représentant le Ministre des Finances.

B. Entreprises Extractives :

3. Madame **Marie Chantal KANINDA**, Déléguée des Entreprises minières privées, Membre ;
4. Madame **Yvonne MBALA**, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre ;
5. Monsieur **Robert MUNGANGA**, Délégué des Entreprises publiques, Membre ;

C. Société Civile :

6. Monsieur **Jérémie KABAMBI**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
7. Monsieur **Freddy KASONGO**, Déléguée de la Société Civile, Membre ;
8. Monsieur **Donat KAMBOLA**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
9. Madame **Néné BINTU IRAGI**, Déléguée de la Société Civile, Membre,
10. Monsieur **Alidor KAS MUTEBA**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent par visio conférence ;

Membres ayant donné mandat :

11. SEM Madame **Marie NIANGE NDAMBO**, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2ème Vice-Présidente du Comité Exécutif, Membre, représentée par Monsieur Gédéon MUPOSHI**,** Conseiller ;
12. SEM **ACACIA BANDUBOLA,** Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur **Lévi BAKIMO**, Conseiller ;
13. Monsieur **KASSONGO Bin Nassor**, Président de la Chambre des Mines, Membre, représenté par **Robert MUNGANGA** ;
14. Monsieur **José MINGA'S**, Délégué des Entreprises Forestières, Membre représenté par Monsieur **Gaby LONDE EMANDJALA** ;
15. Monsieur **Laurent NKINZI,** Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre, représenté par ..., Conseiller ;
16. Madame **BAYENDE BOFASA**, Conseillère Principale à la Présidence, représentée par...
17. Honorable **Clément MUYA MUBOYAYI**, point focal Sénat, Membre ;
18. Honorable **BASOSHI IUBWE Théophile**, Point focal Assemblée Nationale ;

19. Son Excellence Monsieur **Louis KABAMBA WATUM**, Ministre des Mines, 1er Vice-Président du Comité Exécutif ;
20. Madame **Yvette MUKENDI**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, Membre.

Y ont également pris part comme observateurs, les délégués de GLENCORE, du FNPSS, de la GIZ, de NRGI, de la Société Glencore ainsi que les membres du Secrétariat Technique (ST) de l'ITIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR

A la demande du Président, le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC a présenté l'ordre du jour. Après lecture, le Président a demandé aux membres s'ils avaient des observations ou des points à faire inscrire séance tenante. Aucun point n'ayant été soulevé, l'ordre du jour a été adopté :

(1) **Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 29 janvier 2026 ;**
(2) **Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC :**
- Activités réalisées du 29 janvier 2026 à ce jour.
- Elaboration des outils de mise en œuvre de l'ITIE :
 - Cadrage et Rapport ITIE-RDC 2024
 - Rapports Thématiques ITIE-RDC : Rapport ITIE-RDC, EMAPE Diamant des Exercices 2023-2024 ; Rapport d'évaluation du niveau d'exécution des réformes des entreprises publiques ; Rapport sur l'évaluation du niveau de réalisation des recettes du FOMIN avec les recettes calculées par les Divisions des mines ; Rapport sur le secteur forestier ;
- Point d'information sur projet de rapport sur le corridor de Lobito ;
- Participation de la RDC à la Conférence mondiale de l'ITIE 2026 à Manille/Philippines (24 & 25 juin 2026) : Préparation.

(3) **Présentation et Adoption du PTBA 2026 ;**
(4) **Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (Période du 29 janvier au 23 février 2026)**
(5) **Divers**
- *Information sur les réponses de TFM et du Gouvernorat de Lualaba adressées au Président du Comité Exécutif au sujet des préoccupations de la société civile sur la relocalisation des populations et la mise en œuvre des cahiers des charges ;*
- *Fin de mandat de Monsieur Robert MUNGANGA, Délégué des Entreprises publiques et annonce de son remplacement.*

Délibération :

L'ordre du jour de la réunion du Comité Exécutif du 24 février 2026 est adopté.

III. EXAMEN DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

Premier point : Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 29 janvier 2026

A la demande du Président, le Coordonnateur National indique que le projet du Procès-verbal de la réunion du C.E du 29 janvier 2026 avait été transmis aux membres et aucun amendement n'a été enregistré au Secrétariat Technique.

Le Président demande aux membres s'ils ont des amendements ou observations séance tenante.

Aucun amendement n'ayant été soulevé, le Président soumet ce Procès-Verbal à l'adoption.

Délibération :

Le procès-verbal de la réunion du C.E ordinaire du 29 janvier 2026 est adopté.

Deuxième point : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC

A la demande du Président, le Coordonnateur National présente les informations articulées autour de quatre points ci-après : (i) Elaboration des Rapports ; (ii) Activités menées pendant la période (iii) Participation à des conférences, ateliers ou réunions et (iv) Préparation de la validation et conférence mondiale de l'ITIE.

Au sujet de l'**élaboration des Rapports ITIE**, il fait observer ce qui suit :

- le Cadrage 2024 : adoption des TDR lors de la réunion précédente et transmission des lettres de demande d'informations aux différentes sources ;
- le Rapport ITIE-RDC 2024 : adoption des TDR afférents au recrutement de l'Administrateur indépendant et préparation de la demande d'autorisation spéciale à adresser à la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics pour valider liste restreinte. ;
- le Rapport EMAPE – Diamant 2023-2024 : tenue des ateliers de sensibilisation des acteurs de l'EMAPE en vue de la collecte des données à Mbujimayi, Tshikapa, Kananga et Kenge ;
- le Rapport d'évaluation du niveau d'exécution des réformes des entreprises publiques : attente du règlement pour l'extension du contrat avec le Cabinet ENERTEAM ;
- le Rapport sur l'évaluation du niveau de réalisation des recettes du FOMIN avec les recettes calculées par les Divisions des mines : attente du projet élaboré par le Cabinet KPMG ;
- le Rapport sur le secteur forestier : tenue des séances de travail avec les administrations du Ministère de l'Environnement (DGF et Cadastre forestier) sur la tenue du registre, la publication des contrats et sollicitation d'informations.

Le Coordonnateur National a par ailleurs, informé le Comité de la réception par le Secrétariat Technique du projet de rapport sur le corridor de Lobito dont il a présenté brièvement son contenu et ses principales recommandations.

S'agissant des activités menées, il a mentionné entre autres, la mise en commun des améliorations au projet de PTBA 2026 par les parties prenantes dans les Pools de Lubumbashi et Kinshasa ;

Enfin, revenant sur la prochaine validation de la RDC et la Conférence mondiale de l'ITIE, il souligne la poursuite des préparatifs.

Débat :

Un membre du collège société civile revient sur le projet de rapport sur le Corridor de Lobito en proposant qu'il y ait un bon lobbying de la RDC avec une vision claire permettant de saisir les opportunités qu'offre ce Corridor. Il s'agit entre autres, du positionnement des entreprises publiques du secteur de transport notamment, la SNCC comme l'un des acteurs clés pouvant garantir les avantages de la RDC dans ce projet et du rôle de l'ITIE pour garantir la transparence.

Un autre membre du même collège, intervenant sur l'arrêt du financement des activités par la Banque Mondiale et son impact sur la production du Rapport ITIE-RDC 2024, insiste sur l'urgence du financement de ce processus par le Gouvernement au regard du temps restant pour la production dudit rapport avant la validation qui débute au mois d'octobre de cette année.

Un membre du Collège des entreprises, réagissant au retour d'échanges entre l'ITIE et les entreprises aux assises de Mining INDABA, confirme qu'effectivement les entreprises font face à des standards qui sont multiples et variés. Il suggère, à juste titre, que l'ITIE soit intéressée par la question. Les entreprises souhaiteraient que le Gouvernement s'y penche également en suscitant un débat interne pouvant permettre la convergence des standards afin d'alléger la tâche des entreprises dans la mise en œuvre. Revenant sur le projet du Corridor de Lobito, il signale que la société KCC a commencé à exporter à travers ce corridor sur la ligne de la Zambie mais constate malheureusement que la partie congolaise traine encore pour la matérialisation de cet important projet.

Le Coordonnateur National relève que le projet de Rapport sur le Corridor de Lobito est disponible et invite les parties prenantes à l'améliorer.

Dans le même ordre d'idées, le Président du Comité souligne que le Gouvernement est fortement engagé dans le projet de Lobito et s'y attèle davantage afin qu'il soit réellement un corridor pour booster l'industrie au Congo et non seulement comme un simple chemin pour évacuer les marchandises. Il souligne que des restructurations sont en cours notamment dans le cadre des accords de partenariat stratégique signés par la RDC avec les USA à Washington.

Pour clore ce chapitre, un autre membre du Collège société civile suggère au Comité de voir dans quelle mesure ce processus autour du projet du Corridor de Lobito pourrait être participatif pour associer la société civile qui est aussi une partie importante capable de sensibiliser les communautés locales pour son appropriation.

Troisième point : Présentation du PTBA 2026

Le Coordonnateur National relève que le présent PTBA est un outil qui reflète la mise à jour du Plan de Travail Triennal 2024-2026 tel qu'adopté par le Comité Exécutif. Il a fait une présentation en deux points ci-après : (i) Résultat de l'évaluation du projet de PTBA 2025 et (ii) Projet de PTBA 2026 amélioré par les parties prenantes (PP).

Il fait observer que ce PTBA est estimé à un total de USD 8 353 272,39 et s'articule autour des axes stratégiques arrimés sur les Exigences de la Norme ITIE et les priorités nationales.

Son économie se présente de la manière ci-après :

1. Renforcement institutionnel et technique du Comité National de l'ITIE-RDC (Exigence 1) : USD 2 630 723,38 ;
2. Renforcement de la Redevabilité des Institutions publiques, des Industries Extractives et des Exploitants Forestiers par le biais des divulgations systématiques et régulières d'informations sur chaque maillon de la chaîne de valeur de l'ITIE (Exigences 2 à 6) : USD 5 085 355,69 ;
3. Promouvoir le débat public sur la gouvernance du secteur extractif pour un impact de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC (Exigence 7) : USD 245 951,12 ;
4. Préparer et soumettre la RDC à la validation de 2026 : USD 153 463,80 ;
5. Lutter contre la corruption dans le secteur extractif : USD 71 850,00 ;

6. Comprendre la transition énergétique, ses défis et ses impacts : USD 165 928,40.

Débat :
Un membre du Collège société civile soulève quatre préoccupations résumées comme suit :
(i) implication des OSC dans l'exercice de certains rôles notamment, la dissémination des Rapports ITIE-RDC.
(ii) la sélection des OSC qui participent aux débats et autres activités de l'ITIE, il a préconisé de se référer aux textes de gouvernance des OSC pour régler cette question.
(iii) la situation de la signature du Décret et de l'élaboration du Règlement intérieur qui prévoient l'installation des comités provinciaux.
(iv) Et enfin, la publication régulière des informations par le biais de la divulgation systématique.

Un autre membre du même collège interpelle le Gouvernement sur le niveau d'engagement au regard des sources de financement du PTBA telles que présentées par le Coordonnateur National.

Un membre du Collège entreprises revient sur 3 points : (i) il estime qu'il faut ajouter une étude thématique sur la fiscalité et la parafiscalité dans le secteur forestier mais aussi (ii) une activité de sensibilisation des acteurs du secteur sur la question du genre. Il propose de fusionner les activités reprises aux points 17.2 et 18. 9 à intégrer avec la question du genre, et (iii) il souhaite intégrer une activité spécifique laquelle serait mieux orientée dans le cadre de renforcement des capacités des membres des comités de suivi locaux sur la question des clauses sociales qui réduirait les conflits avec les communautés où s'effectue l'exploitation de la forêt afin que ces dernières comprennent les limites des interventions des entreprises.

Un autre membre du même collège estime que le seuil de réalisation est très faible (27%) mais voudrait avoir des éclaircissements à ce propos. Il estime qu'il serait mieux indiqué de réduire les ambitions pour être plus performants dans les évaluations futures.
Un autre membre du même collège suggère que les Cabinets étrangers bénéficiant des marchés pour mener des études soient astreints à l'obligation de transférer les compétences aux Cabinets locaux.

Un membre du collège société civile fait remarquer que le diagramme sur le pourcentage de réalisations devrait indiquer le montant décaissé par le Gouvernement ainsi que celui des PTF pour le financement du PTBA. Il exprime également la crainte que la Loi rectificative des finances publiques ne puisse pas prendre en compte les activités du PTBA avec un financement qui représente plus de 12 fois le montant équivalent à 500.000 USD inscrit dans la Loi des finances 2026. Enfin, il estime qu'il est possible de capitaliser les ressources locales pour certaines activités qui ne nécessiteraient pas les déplacements des experts de Kinshasa.

Le Coordonnateur National apporte des réponses, en précisant entre autres, que l'équipe de l'antenne de Lubumbashi est composée de trois unités seulement et il est quasi difficile pour elle de couvrir toutes les activités à réaliser dans les provinces de l'ex Katanga. Au sujet du rapport ITIE, il a fait observer que, face à un périmètre étendu des entités étatiques (DRP, ETD et OS/DOT), cet effectif ne pourrait pas obtenir les données attendues dans le délai. Il est donc normal, sur certaines périodes, de renforcer l'équipe de Lubumbashi par celle de Kinshasa pour s'assurer de collecter toutes les données requises.
Revenant sur la participation de la société civile, il apprécie à sa juste valeur, l'adoption du Code de conduite par les OSC. Il appartient aux OSC de désigner leur porte-parole qui aura la charge de communiquer les acteurs de la société civile en cas de besoin en vue d'accompagner le ST dans la réalisation des activités.
S'agissant des fonds prévus pour réaliser les activités du PTBA, il souligne que ces fonds ne sont pas destinés à la rémunération du Secrétariat Technique mais pour exécuter le plan de travail en vue de rencontrer toutes les exigences de la Norme ITIE.
Concernant la participation des cabinets congolais, il mentionne que, dans la plupart des marchés lancés, les Cabinets internationaux sont les seuls à postuler aux appels d'offres et s'ils gagnent, ils s'associent souvent aux Cabinets locaux pour l'exécution des marchés.

Pour terminer, il soutient que les activités en lien avec le secteur forestier notamment sur le renforcement des capacités des Comités Locaux sont pertinentes pour être intégrées dans le PTBA.
La mise à jour du Décret comme texte de gouvernance est clairement reprise comme activité n°1 du PTBA d'autant plus qu'il faut finaliser la procédure jusqu'à la signature de ce Décret.

Un membre du Collège entreprises soutient que les activités sont la résultante des parties prenantes mais il estime que leur programmation doit s'effectuer en fonction des moyens disponibles que le Gouvernement met à la disposition du Comité National.

Le Coordonnateur National poursuit en indiquant qu'il est important de se concentrer sur la production du Rapport standard 2024 et que les études thématiques soient réalisées ultérieurement en fonction des moyens.

Le Président, prenant la parole, voudrait être fixé sur le gain par rapport au budget au cas où seul le Rapport standard était produit sans les études thématiques mais tout en ayant un œil sur la validation du pays.

A cette préoccupation, le Coordonnateur National a sollicité de laisser au Secrétariat Technique d'analyser et apporter des éclaircissements avérés au Comité.

Un membre du Collège société civile estime que malgré la modicité du budget, les Activités 43 et 44 du PTBA revêtent une importance capitale et doivent attirer l'attention du Gouvernement pour leur financement y compris la question du genre. Il demande également que le Comité Exécutif envisage de mener une étude qui se pencherait à l'impact du secteur extractif au budget national du fait de la situation de guerre dans la partie Est de la République Démocratique du Congo.

Le Coordonnateur National reprécise que la validation va porter sur l'évaluation de la mise en œuvre de toutes les Exigences de la Norme ITIE et d'où les ambitions du PTBA sont de nature à garantir un niveau élevé de transparence en satisfaisant à toutes les Exigences de la Norme.

Quant à l'étude proposée sur l'impact de la guerre à l'Est, il est difficile dans l'état actuel des conditions sécuritaires de prendre le risque de faire une telle étude. Par ailleurs, en cas de retour à la paix, l'utilité de réaliser cette étude pourrait se justifier. Dans le même ordre d'idées, il signale la réalisation d'une étude conjointe avec la Zambie notamment, pour clarifier la question des exportations des minerais de cuivre et cobalt qui se déroulent entre les deux pays.

En rapport avec le Budget rectificatif, le Président souligne qu'il faut procéder aux corrections au niveau du Ministère du Budget et effectuer un plaidoyer au niveau du Parlement pour la prise en considération dans la loi rectificative.
C'est dans les mêmes termes que la Vice-Ministre des Finances a rebondi en suggérant d'aligner les activités du PTBA au budget rectificatif et tout le nécessaire sera fait afin que la ligne de crédit permette de réaliser les activités sur base de ce qui va être retenu dans le Budget final.
Après échanges de vues, le Président soumet le PTBA 2026 à l'adoption moyennant intégration des amendements soulevés par les membres.

Délibération :
Le Comité Exécutif adopte le PTBA 2026 du Comité National de l'ITIE-RDC, moyennant intégration des amendements et améliorations.

Quatrième point : **Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (Période du 29 janvier au 23 Février 2026).**

Le Coordonnateur National rappelle que la situation financière, telle que présentée dans le document intitulé « Situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC » a été soumis dans les documents de travail. Aucun amendement n'ayant été soulevé, le Président soumet à l'adoption, la situation financière.

Délibération :
Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC de la période du 29 janvier au 23 Février 2026.

Cinquième point : **Divers**

1. ***Fin de mandat de Monsieur Robert MUNGANGA et son remplacement au CE :***

Monsieur Robert MUNGANGA, membre du Collège entreprises publiques au Comité Exécutif a annoncé son départ par le fait de sa mise à la retraite en tant que Directeur à l'entreprise GECAMINES. De ce fait, il a remercié tout le Comité National ITIE, en particulier le Président du Comité Exécutif qui a le sens de l'écoute et laisse la parole à tous de s'exprimer librement ainsi que le Coordonnateur National pour sa gestion orthodoxe et transparente des ressources mises à sa disposition et la mobilisation des moyens qu'il entreprend pour l'atteinte des objectifs lui assignés. Par ailleurs, il a tenu à présenter son remplaçant désigné par la Gécamines au Comité Exécutif, en la personne de Monsieur MADIMBA KADIMA NZUJI qui est cadre dans l'entreprise GECAMINES.

2. ***Réponse de la société TFM et du Gouvernorat de LUALABA adressée au Président du Comité Exécutif :***

En rapport avec la réponse de la société TFM et celle du Gouvernorat de LUALABA adressées au Président du Comité Exécutif, les membres du collège société civile ont fait observer que la lettre du Président a été envoyée six mois après carrément que les faits soient dénoncés d'où il est important dans l'avenir de réagir avec célérité pour ces genres des cas. Ils suggèrent qu'il soit constitué une équipe des collègues des OSC accompagné du Secrétariat Technique pour collecter les informations nécessaires sur les faits dénoncés quant à l'atteinte des droits des activistes évoluant dans le secteur des ressources naturelles.

Le Coordonnateur National, estime en revanche qu'au lieu d'une mission ponctuelle, il serait mieux indiqué de mettre en place une cellule du Secrétariat pour collecter chaque fait qui sera relevé et communiqué pour pouvoir s'assurer que tous les faits dénoncés soient remontés et traités au CE.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion qui avait commencé à 13h06' a pris fin à 15h26'.

Fait à Kinshasa le 24 février 2026

Jean Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO
Secrétaire du Comité Exécutif

GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA
Président du Comité Exécutif